

ATTERRISSAGE A VUE

Visual landing

ALTIPORT/MOUNTAIN AIRFIELD
Usage restraint/Restricted use

COURCHEVEL

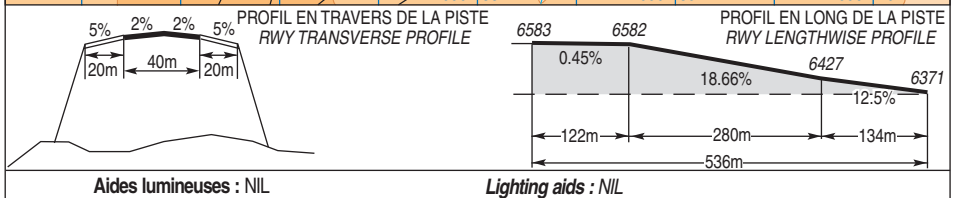
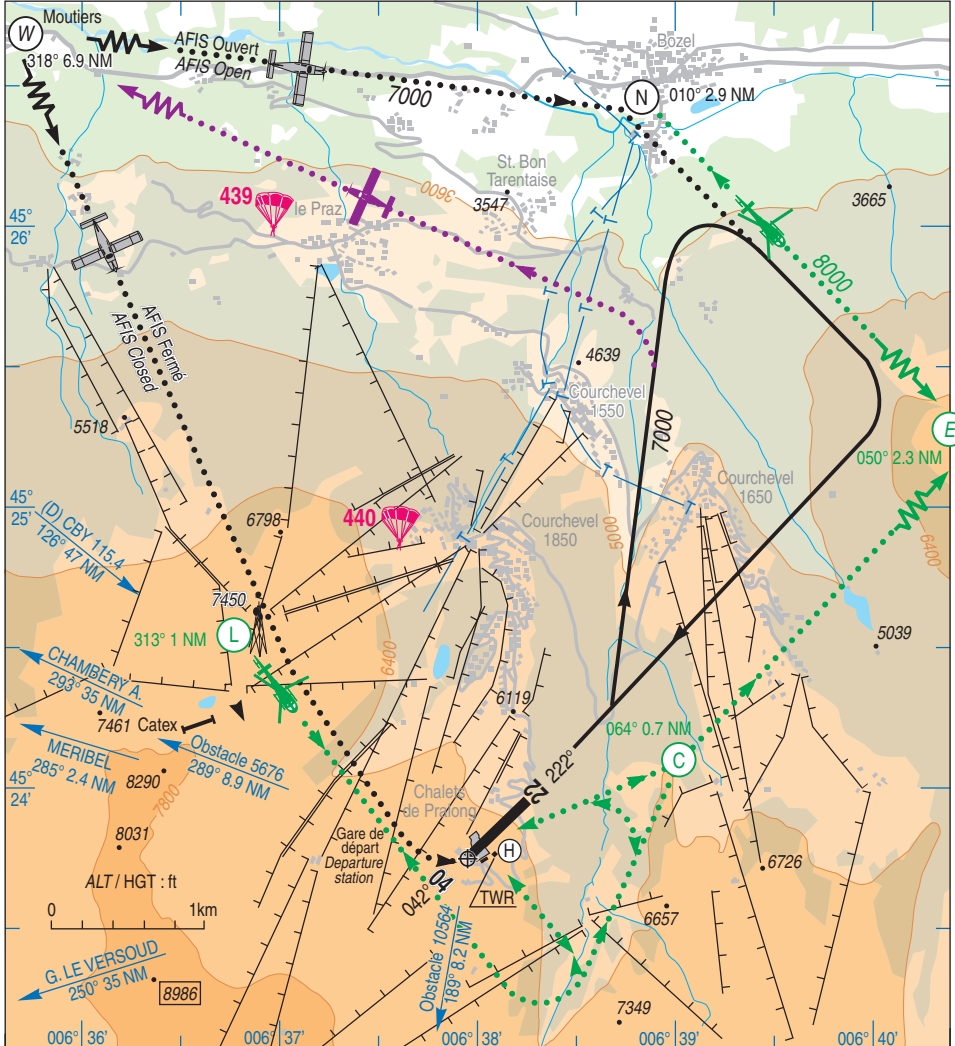
AD 2 LFLJ ATT 01

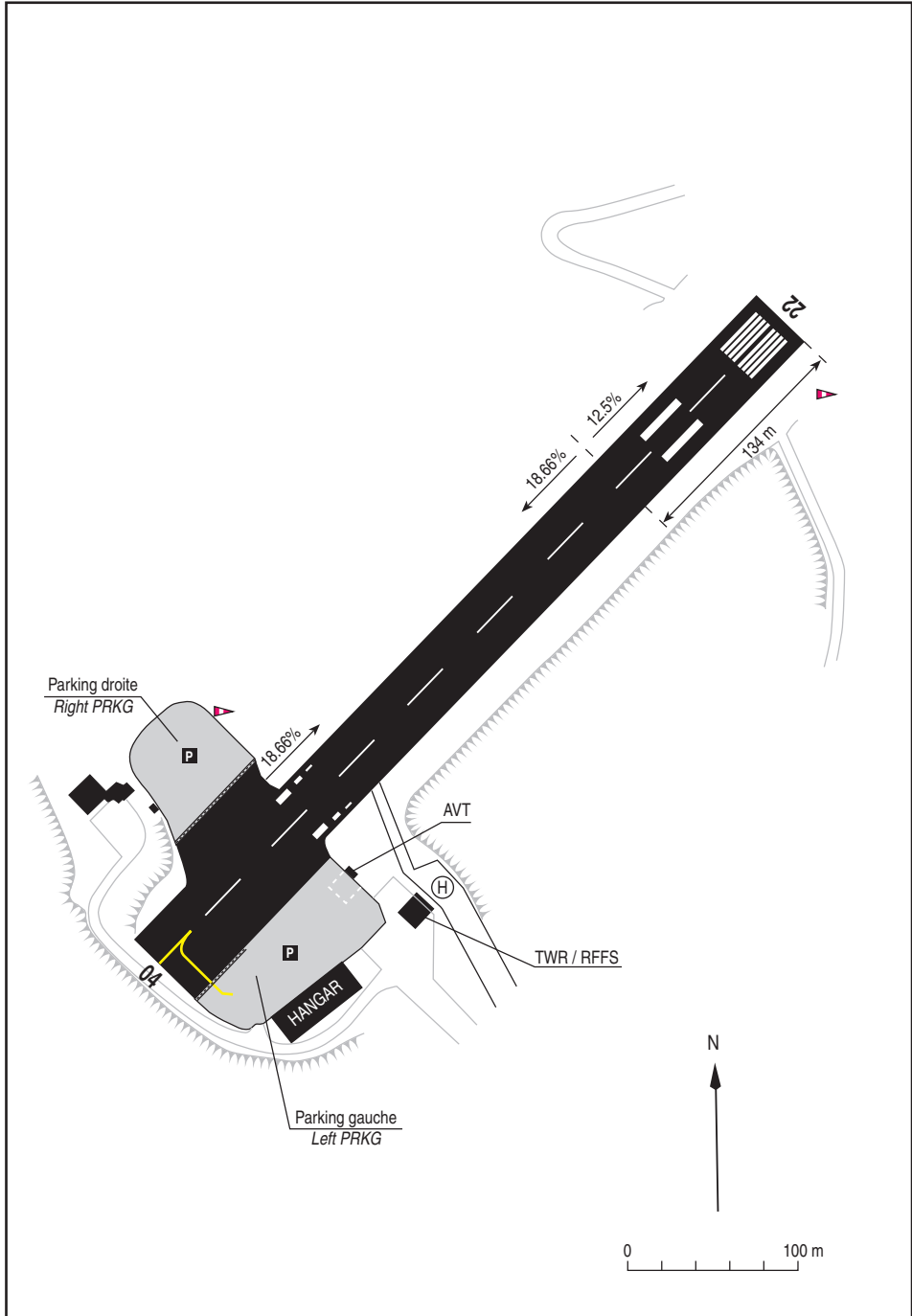
21 APR 22

	ALT SUP : 6583 (219 hPa) ALT INF : 6371 (212 hPa)	LFLJ VAR : 2°E (20)
	LAT : 45 23 45 N	
	LONG : 006 37 57 E	

APP : NIL TWR : NIL

AFIS : 120.080 - Absence ATS : A/A (120.080) FR uniquement/only





COURCHEVEL

Distances déclarées / Declared distances

RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	TORA	TODA	ASDA	LDA
04	042	536 x 40	Revêtue / Paved	536	536	536	-
22	222	536 x 40	Revêtue / Paved	-	-	-	508*

* LDA réduite afin de prendre en compte les obstacles présents dans la bande de piste.

* LDA reduced to take account of obstacles in the runway strip.

Consignes particulières / Special instructions

Conditions d'utilisation de l'AD

AD ouvert de 0800 à 1800 (ETE : - 1 HR), sauf accord de l'exploitant.

AD réservé aux ACFT munis de radio.

AD à caractéristiques particulières réservé aux ACFT à hélices dont la masse maximale certifiée au décollage n'excède pas 5,7 tonnes et aux hélicoptères.

L'AD est utilisable sans restriction par les HEL.

Condition d'utilisation des parkings du 1er décembre au 30 avril :

"parking droite" : durée supérieure à 30 min ou escale.

"parking gauche" : durée inférieure à 30 min, ACFT basés ou opérations d'avitaillement.

Service de douanes en déplacement sur l'AD :

• Vols Schengens non UE : sur demande PPR PN 24 HR

- E-mail : cli-lyon@douane.finances.gouv.fr.

• Vols non Schengens : Non autorisés.

Son utilisation par les avions est soumise au respect de dispositions particulières :

1. Les pilotes d'avions et de planeurs à dispositifs d'envols incorporés doivent :
 - être titulaires de la qualification montagne roue,
 - ou à défaut, avoir été reconnus aptes à utiliser l'AD sur roues par un instructeur habilité à dispenser l'instruction en vue de l'obtention de la qualification montagne après un test en vol qui sera consigné sur le carnet de vol. Le maintien de cette aptitude est subordonné à l'utilisation de l'AD dans les six mois comme commandant de bord, à défaut elle devra être confirmée par un nouveau test dans les mêmes conditions.
2. Pour les pilotes d'ULM il est fortement conseillé d'avoir suivi le cursus montagne organisé par la FFPLUM.
3. L'utilisation d'avions monomoteurs dont la masse maximale certifiée au décollage excède 2,5 tonnes et d'avions bimoteurs est conditionnée au dépôt auprès de la DSAC Centre-Est d'un dossier qui comprendra les renseignements relatifs au pilote, les consignes d'utilisation, les limitations opérationnelles, les procédures de DEP et ARR ainsi que les procédures en cas de panne moteur au décollage.

AD operating conditions

AD open from 0800 to 1800 (SUM : - 1 HR), except manager agreement.

AD reserved for radio-equipped ACFT.

AD with special characteristics reserved for propeller ACFT with a MTOW not exceeding 5.7 tons and HEL.

AD usable by HEL without any restriction.

Condition of use of the parkings from december 1st to april 30th :

"right parking" : duration longer than 30 min or stopover.

"left parking" : duration less than 30 min, based ACFT or fueling operations.

Custom service coming in the AD :

• Schengen flights outside European Union : O/R PPR PN 24 HR

- E-mail : cli-lyon@douane.finances.gouv.fr.

• Non-Schengen flights : Not authorized.

AD can be used by airplanes regarding specific provisions :

1. Airplanes and motorgliders pilots are to comply with the following specific instructions :
 - hold a mountain wheel licence,
 - or failing that, have been acknowledged qualified to use the AD with wheels-equipped ACFT by a flight instructor in view to obtain mountain licence after a flying test that shall be registered in the flightlog. To maintain this aptitude, pilots must have used the AD in the last six months as a captain, failing that, a new flying test will have to be performed.
2. For ULM pilots, it is strongly recommended to take mountains course organized by FFPLUM.
3. Use of single-engined airplanes with a MTOW exceeding 2.5 tons and twin-engined airplanes require to submit a case file containing information related to the pilot, operating instructions, operational limitations, TKOF and LDG procedures and engine failure procedures at TKOF, to the DSAC Centre-Est.

COURCHEVEL

La réalisation d'opérations de transport public au moyen d'avions est conditionnée :

- à l'obtention des agréments nécessaires délivrés par l'autorité de l'aviation civile en charge de la surveillance de l'exploitant et,

- à l'obtention d'une autorisation délivrée par la DSAC Centre-Est au vu d'un dossier comprenant les agréments évoqués ci-dessus, les consignes d'utilisation, les limitations opérationnelles, les procédures de DEP et ARR ainsi que les procédures en cas de panne moteur au DEC propres à chaque type d'avion concerné par les opérations sur cet aéroport.

Les usagers sont invités à prendre contact avec la DSAC Centre-Est pour obtenir tout renseignement complémentaire leur permettant d'établir leurs consignes d'utilisation de l'aéroport ainsi que les limitations associées et déposer leurs demandes et dossiers :

DSAC Centre-Est - Division Transport Aérien - 210, rue d'Allemagne - B.P.601
F-69125 Lyon-Saint Exupéry Aéroport - E-mail : ta.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr

Dangers à la navigation aérienne

AD inutilisable hors piste et plateforme de stationnement.

Présence possible de talus de neige, de hauteur importante, en bordure de piste.

Déneigement : confirmation auprès de l'exploitant d'aérodrome.

Enneigement visible par webcam :
<https://www.courchevel.com>

En période hivernale soleil rasant en finale 22.

Présence possible de poussière sur l'ensemble de la plateforme : risque d'effet de brown out (ou voile brun) du aux souffles des hélices et pales.

Forte activité parapente et planeur en point de complotendu "L" et en vallée.

Procédures et consignes particulières

Aide aux pilotes d'avions : référence de trait de guidage de couleur jaune au sol depuis point d'attente gauche vers seuil de piste 04 pris sur avion dont l'envergure est de 16 m ou demi-envergure de 8 m.

Survol de la station COURCHEVEL 1850 et de MORIOND interdit.

AVIONS : une seule trouée d'envol RWY 04, ARR RWY 22 obligatoire.

Respecter les circuits publiés dans la mesure du possible.

Tour de piste interdit entre 1130 et 1330 (ETE : - 1 HR).

Limitation des tours de piste à deux par avion et par demi-journée, sauf accord spécifique de l'exploitant (voir Informations Diverses).

Public transport operations with airplanes is subject to :

- obtaining necessary approvals issued by the civil aviation authority in charge of monitoring the operator and,

- obtaining an authorization issued by the DSAC Centre-Est based on a case file including approvals as referred above, operating instructions, operational limitations, TKOF and LDG procedures and engine failure procedures at TKOF related to each type of airplane concerned with the operations on this altiport.

Users are asked to join the DSAC Centre-Est to obtain any other information enabling them to set their operating instructions for this altiport and associated limitations, and submit their requests and case files :

Air Navigation hazards

AD unusable except on RWY and PRKG area.

Very high snowdrifts can be located on the edges of the RWY.

Snow clearing : confirmation from AD operator.

*Snow covering visible via webcam :
<https://www.courchevel.com>*

On winter season low sun on final approach 22.

Possible dust all over movement area : possible brown out effect due to propellers and blades movement.

High paragliding activity overhead "L" reporting point and in the valley.

Procedures and special instructions

ACFT pilots help : reference of yellow ground guide line from left holding point towards RWY 04 THR based on a plane with a 16 m wingspan or a 8 m half-wingspan.

Overflying the Station of COURCHEVEL 1850 and MORIOND is prohibited.

ACFT : Only one take-off funnel RWY 04, ARR RWY 22 compulsory.

Comply with published circuits as possible.

Training patterns prohibited between 1130 and 1330 (SUM : - 1 HR).

Only two traffic patterns for one airplane, every half a day, except if specific agreement from operator (see Miscellaneous).

COURCHEVEL

Toute demande d'entraînement aux tours de piste avions doit faire l'objet d'une demande d'autorisation par mail auprès de l'exploitant de l'aéroport avec un préavis de 48 HR. (voir Informations Diverses).

TKOE : Un avion ne décollera pas si un autre aéronef s'est annoncé en étape de base.

L'attention des pilotes est attirée lors d'un décollage piste 04 en cas de survol de l'aérodrome par un autre trafic pour l'éloignement.

Un HEL ne décollera pas route 319° depuis l'héliport, lorsqu'un avion est au décollage, ou aligné en finale pour l'atterrissage.

Respecter les circuits publiés dans la mesure du possible afin de ne pas survoler les habitations à proximité de l'AD.

ARRIVEE AVION :

AFIS ouvert : ARR recommandée par le point N.

En raison de nuisances sonores, il est souhaitable de limiter les verticales à l'ARR.

AFIS fermé : cheminement depuis W, passage travers Nord point L pour prise de référence altimétrique, passage verticale, base, dernier virage, puis finale.

Every demand for AD circuit training must have an authorisation of AD manager by E-mail with PPR 48 HR. (see Miscellaneous).

TKOE : An aircraft will not take-off, if an other aircraft is reporting base leg.

Pilot's attention is drawn for departure RWY 04 when an other traffic overfly the airfield and proceed outbound leg.

An HEL will not take-off track 319°, from heliport, when an ACFT is taking off or in final for landing.

Comply with published circuits as far as possible in order not to overfly built up areas near to AD.

ACFT ARRIVAL :

AFIS open : recommended ARR via N point.

Due to noise pollution, please avoid passing overhead on ARR.

AFIS closed : routeing from W, fly North-abeam L point to set altimeter reference, fly overhead, base leg, last turn, then final.

Points de compte rendu

Reporting points

Points	Coordonnées Coordinales	Noms Names
W	45°29'05"N - 006°31'43"E	Moutiers
N	45°26'35"N - 006°38'50"E	Bozel
E	45°25'12"N - 006°40'34"E	Croix sur la Dent du Villard Cross on the Dent du Villard
C	45°24'04"N - 006°38'52"E	Carrière / Quarry crête des Gravelles
L	45°24'31"N - 006°36'53"E	Pylône "7450" arrivée des remontées mécaniques Pylon "7450" Ski lifts arrival

ARRIVEE HEL :

Point d'entrée : N, E et L. Respecter les trajectoires et altitudes publiées dans la mesure du possible.

REFERENCE ALTIMETRIQUE : QNH

AFIS ouvert : QNH fourni par COURCHEVEL Information.

AFIS fermé : Prise de référence altimétrique, passage travers Nord du point LIMA.

Stationnement interdit sur la piste 04/22 en position alignement de TKOF.

Zone préférentielle de LDG forcé : 020°/2,7 NM/AD, au fond de vallée.

HEL ARRIVAL :

Entry points : N, E and L. Comply with published tracks and altitudes as far as possible.

ALTIMETER SETTING : QNH

AFIS open : QNH is given by COURCHEVEL Information.

AFIS closed : Set altimeter reference, fly North-abeam L point.

PRKG prohibited on RWY 04/22 in position line up to TKOF.

Preferential crashing zone : 020°/2,7 NM/AD, at the bottom of the valley.

COURCHEVEL

Informations diverses / Miscellaneous

Horaires sauf indication contraire / *Timetables unless otherwise specified*
UTC HIV ; HOR ETE : -1HR / *UTC WIN ; SUM SKED : -1HR*

- 1- **Situation / Location** : 2 km S COURCHEVEL (73 - Savoie).
- ← 2- **ATS** : AFIS - HOR annoncés par NOTAM / *SKED announced by NOTAM.*
TEL : 04 79 08 26 02 ; 07 88 57 39 17. E-mail : altiport@mairie-courchevel.com
- 3- **VFR de nuit / Night VFR** : Non homologué / *Not approved.*
- ← 4- **Exploitant d'aérodrome / AD operator** : Mairie de Courchevel - TEL : 04 79 08 26 02, 07 88 57 39 17.
E-mail : altiport@mairie-courchevel.com
- 5- **CAA** : DSAC Centre-Est (voir / *see GEN*).
- 6- **BRIA** : BORDEAUX (voir / *see GEN*).
- 7- **Préparation du vol / Flight preparation** : Acheminement FPL VFR / *Addressing VFR FPL* : voir / *see GEN 12.*
- 8- **MET** : VFR : voir / *see GEN VAC* ; IFR : voir / *see AIP GEN 3.5* ; Station : NIL.
- 9- **Douanes, Police / Customs, Police** : NIL.
- 10- **AVT** : Carburants / *Fuel* : 100 LL. Exploitant sur AD / *Operator on AD.*
JET A1 HEL : SOCIETE SAF - TEL : 04 79 08 00 91. - E-mail : ops@saf-helico.com
JET A1 ACFT : SOCIETE ALPINE AIRLINES - PN 24HR - Paiement par CB Mastercard-VISA
TEL : 04 79 08 31 23 - E-mail : info@alpine-airlines.com
- 11- **RFFS** : Niveau 1 / *Level 1.*
Niveau 2 / *Level 2* : HOR annoncés par NOTAM / *SKED announced by NOTAM.*
- 12- **Péril animalier / Wildlife strike hazard** : NIL.
- 13- **Hangars pour aéronefs de passage / Transient aircraft hangars** : Hangar SAF : HEL, possible PPR PN
24 HR SAF.
Hangar communal : ACFT et / *and* HEL
possible PPR PN 24 HR - AFIS.
- 14- **Réparations / Repairs** : NIL.
- 15- **ACB** : ATO Alpine Airlines - TEL : 04 79 08 31 23 - E-mail : info@alpine-airlines.com
- 16- **Transports** : Taxis (renseignements auprès de l'Office de Tourisme de Courchevel).
Taxi (information via Courchevel's Tourism Office).
Navette gratuite Altiport Courchevel 1850 (HIV).
Free Shuttle Mountain Airfield Courchevel 1850 (WIN).
- 18- **Divers** : Redevances aéroportuaires applicables toute l'année :
Tarifs hiver : du 1er décembre au 30 avril
Tarifs été : du 1er mai au 30 novembre
Renseignements auprès de l'exploitant (voir 4- Exploitant).
Year-round airport charges :
Winter rates : from 1 december to 30 april
Summer rates : from 1 may to 30 november
Information from the operator (see 4-AD operator).